

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40
Fax: 03 20 17 20 49
4, rue Pasteur
59320 Hallennes-lez-Haubourdin
www.hallennes.fr



Le Maire d'Hallennes lez Haubourdin,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,*

Considérant que pour faciliter l'installation des exposants du vide grenier du quartier de la Gayole Roseraie, il convient de réglementer le stationnement et la circulation,

Vu la demande du comité des fêtes, organisateur du vide grenier,

A R R E T E

Article 1 : *Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules, le **samedi 8 Juin 2024**, de 7 h à 16 h, rue du Général de Gaulle de l'intersection rue Roger Salengro jusqu'à l'intersection rue du Port de Santes, pour permettre l'installation des exposants.*

Article 2 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.*

Article 3 : *Le comité organisateur devra prendre toute mesure afin de permettre l'accès aux services de sécurité et de secours.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des services, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents habilités à relever les infractions, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à Hallennes-lez-Haubourdin, le 7 mai 2024


Le Maire
André PAU